

Les Marsouins - Aigle

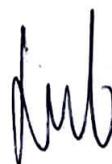
Lignes directrices pour la conduite et l'organisation de l'association des Marsouins

Ce document, de la responsabilité et de la compétence du comité, est mis à jour quand c'est nécessaire et est distribué d'office aux membres du comité ainsi qu'aux moniteurs. Il complète les statuts approuvés par l'Assemblée générale.

Note: Par simplification rédactionnelle, les noms sont au masculin mais couvrent bien entendu tous les genres.

Table des matières

- I. Composition du comité
- II. Corps des moniteurs et rémunérations
- III. Cotisations
- IV. Licences
- V. Concours
- VI. Formation des moniteurs
- VII. Remboursement de frais lors des compétitions et formations
- VIII. Liste des membres et feuille d'inscription
- X. Vente de matériel



I Composition du comité

Fonction :	Président
Nommé par :	AG
Tâches :	Conduite générale; Relations avec les autorités; Relations avec les associations cantonales et fédérales; Lotos et autres manifestations; Conformité et concept de sécurité; Statuts et règlements; Manifestations; Cahier des charges des salariés.
Fonction :	Vice-Président(s)
Nommé par :	AG
Tâches :	En remplacement du président et en collaboration avec le président. Tenue des fichiers des membres et des moniteurs; Tenue des archives; Paiement des salaires
Fonction :	Secrétaire administratif et secrétaire technique (les deux fonctions peuvent être séparées)
Nommé par :	AG
Tâches :	Procès-verbaux du Comité; Correspondance du Comité; Case postale; Relations administratives avec les parents.
Fonction :	Caissier
Nommé par :	AG
Tâches :	Tenue et bouclage des comptes; Paiements des factures; Budget et suivi budgétaire; Risques & assurances; Information périodique au Comité; Rappels des factures et cotisations impayées.

Il est formé d'au moins trois membres.

Ces fonctions ne sont pas rémunérées, ni indemnisées. Cependant, le comité a la possibilité d'organiser une sortie par saison afin d'entretenir sa cohésion, aux frais du Club.
Les débours effectifs sont remboursés.

II Corps des moniteurs et rémunérations

Les moniteurs doivent participer activement et bénévolement à la vie du Club et être disponibles pour l'organisation et le déroulement des manifestations internes, comme : lotos, fêtes de fin d'année, grillades, accompagnements lors des concours, accompagnements lors des camps, participations comme juge à des concours, etc.

La présence d'un moniteur J+S est indispensable pour obtenir des subsides J+S. Le Club encourage à la formation et souhaite un engagement de la part des moniteurs œuvrant à la continuité du Club.

Les conditions d'engagement et rémunération et formations sont du ressort du président et/ou vice-président(s).

Rémunération du coach J&S

Le coach J&S veille à ce que l'offre de l'organisation « Les Marsouins » se déroule conformément aux prescriptions stipulées à l'article 34 OPESp. Il annonce notamment les offres J+S au service compétent et effectue le décompte.
Il perçoit l'intégralité de la subvention pour coach.

Rémunération du responsable(s) de l'école de natation et du chef technique

Selon contrat de travail.

Rémunération des moniteurs

Les moniteurs sont rétribués selon la durée effective de la leçon. Le vice-président valide périodiquement les heures dues pour chaque moniteur. Seules les heures ainsi validées seront rétribuées. Les tarifs-horaires se situent dans le tableau ci-dessous :

Description et conditions		Rémunération
Fonction : Formation : Conditions d'engagement : Activité :	Aide-moniteur I sans dès 12 ans révolus Sous la responsabilité permanente d'un moniteur Participation aux cours internes de formation	CHF 10.00
Fonction : Formation : Conditions d'engagement : Activité :	Aide-moniteur II avec BLS-AED et Pool Base/Pool Plus valables dès 12 ans révolus Sous la responsabilité permanente d'un moniteur Participation aux cours internes de formation	CHF 15.00
Fonction : Formation : Conditions d'engagement : Activité :	Moniteur I BLS/AED et Pool Plus valables dès 16 ans révolus Sous la responsabilité d'un moniteur J+S Participation aux cours internes de formation	CHF 20.00
Fonction : Formation : Conditions d'engagement : Activité :	Moniteur II sans dès 18 ans révolus Sous la responsabilité d'un moniteur J+S Participation aux cours internes de formation	CHF 20.00

Description et conditions		Rémunération
Fonction : Formation : Conditions d'engagement: Activité :	Moniteur III BLS/AED, Pool Plus et AquaBasic dès 16 ans révolus Sous la responsabilité d'un moniteur J+S Participation aux cours internes de formation	CHF 22.00
Fonction : Formation : Conditions d'engagement: Activité :	Moniteur IV BLS/AED et Pool Pro dès 18 ans révolus Sous la responsabilité d'un moniteur J+S Participation aux cours internes de formation	CHF 25.00
Fonction : Formation : Conditions d'engagement : Activité :	Moniteur J+S base BLS/AED, Pool Plus et cours J+S valables dès 18 ans révolus Au sein des lignes d'eau en tant que moniteur principal Participation aux cours internes de formation	CHF 28.00
Fonction : Formation : Moniteur de natation B ou Conditions d'engagement :	Moniteur de natation B/Entraîneur B BLS/AED, Pool Plus, J+S valables et avoir réussi l'examen de Entraîneur B dès 18 ans révolus. Activité : Au sein des lignes d'eau. Participation aux cours internes de formation.	CHF 40.00
Fonction : Formation : Moniteur de natation A ou Conditions d'engagement : Activité :	Moniteur de natation A/Entraîneur A BLS/AED, Pool Plus, J+S valables et avoir réussi l'examen de Entraîneur A dès 18 ans révolus. Au sein des lignes d'eau. Participation aux cours internes de formation.	CHF 50.00
Fonction : fonctions peuvent être séparées) Formation: Conditions d'engagement : Activité :	Responsable école de natation et chef technique (les BLS/AED, Pool Plus et J+S de base Sur décision du comité Selon contrat de travail Participation aux cours internes de formation.	—
Fonction : Conditions d'engagement : Activité :	Coach J+S Sur décision du comité Selon cahier des charges J+S; Relève, formation et développement des moniteurs; Séances d'information et de formation pour les moniteurs; Fournir au caissier les décomptes pour le paiement des indemnités aux moniteurs	—

Le comité se réserve la possibilité de conclure, avec des moniteurs ou des entraîneurs, des contrats mensuels fixes, hors des salaires horaires ci-dessus indiqués, selon un cahier des charges préalablement établi.

III Cotisations

Cotisations membres actifs

Approuvées par l'Assemblée générale du 15 juin 2018

Groupe de nage	Tarif par année scolaire
Ecole de natation	220.-
Junior	250.-
Natation sportive	280.-
Espoirs	280.-
Compétition	350.-
Adulte / Master	350.-
Rabais famille	
2 membres	30.-
3 membres	100.-
Dès 4 membres	220.-

Frais d'entrée unique de 50.- pour les nouveaux membres.

Plafond de cotisation par famille.

Gratuité pour le 5ème nageur et les suivants de la même famille, au sens strict.
Les cotisations des adultes priment sur celles des juniors.

Plafond de cotisation : 4 nageurs par famille, mais maximum 6.
Maximum 2 adultes par famille.
Les cotisations adultes priment sur celles des juniors.

Période d'essai : 2 séances d'entraînement gratuites.

Exigibilité : Inscription entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, cotisation due à 100%.
Inscription dès le 1^{er} janvier ou après, cotisation due à 50%.
Le 50% se calcule sur la cotisation de base, sans rabais.

Comité et moniteurs : Les membres du comité ne paient pas de cotisation.
La cotisation des enfants des moniteurs est offerte à ceux qui suivent les cours de l'école de natation à condition que le moniteur-parent donne un cours cette soirée-là. Pour les autres cours, les enfants des moniteurs payent les mêmes cotisations que les autres nageurs.

Remarque : En cas de situation financière difficile, le membre peut s'adresser au Club à info@marsouins.ch en expliquant sa situation et problématique.
Les frais du premier rappel de paiement sont fixés à hauteur de CHF 10.00 et ceux du deuxième rappel de paiement à CHF 20.00

Démission: En cas d'arrêt en cours d'année, aucun remboursement ne sera accordé, sauf sur présentation d'un certificat médical.
Les démissions doivent être faites par écrit au plus tard au 31 août, à défaut la cotisation sera due.

Cotisations membres passifs : La cotisation annuelle pour les membres passifs s'élève à CHF 50.00.



IV Licences

- a) Les licences sont à la charge des nageurs avec accord préalable des parents. L'association paye la facture de la FSN et refacture aux nageurs, avec une marge de CHF 80.00 couvrant les frais de concours.
- b) Les nageurs licenciés rejoignant l'association en cours d'année, en provenance d'un autre club de la FSN, paient la marge de CHF 80.00 et les frais de transfert de licence. Les dispositions réglementaires de la FSN demeurent réservées.

V Concours

Généralités

- a) Le moniteur responsable des compétitions soumet, pour validation, le programme annuel des compétitions au comité pour attribution du budget.
- b) Les inscriptions aux concours sont de la responsabilité de l'entraîneur compétition/responsable ou chef technique.
- c) Les frais d'inscriptions sont à la charge de l'association. Une refacturation aux nageurs est possible, en cas de forfait / non départ et pour les amendes. Pour certaines compétitions (championnats et critères romands et suisses), le Comité peut décider, préalablement à l'inscription, de refacturer les frais d'inscriptions.
- d) Les déplacements, débours, repas, logements etc. sont à la charge des nageurs, sauf décisions contraires du Comité.
- e) L'entraîneur à l'exception du chef technique ou selon le contrat de travail, lors des concours touche l'indemnité suivante pour :

- une journée de compétition	CHF	120.-
- une demi-journée de compétition	CHF	60.-
- f) La fonction de juge est rémunérée sur demande au même tarif que le point - V e)

Remboursement de frais lors des compétitions

Frais de déplacement

Les déplacements se feront prioritairement en train, en deuxième classe. Le coût effectif des trajets en train/tram/bus est remboursé sur la présentation des tickets et/ou quittances.

Les frais d'utilisation d'un véhicule motorisé privé / d'un taxi sont indemnisés uniquement si ce moyen de transport permet un gain de temps et/ou une économie substantielle ou qu'il n'existe aucune possibilité acceptable d'emprunter les transports publics.

L'indemnité kilométrique se monte à CHF 0.70

Décompte des frais

Le décompte des frais est à remettre au caissier dans un délai de 30 jours en y joignant les quittances originales. Si le décompte est remis dans les délais, le règlement des frais s'effectuera dans les plus brefs délais.

VI Formation de moniteurs

- a) Chaque moniteur est responsable de sa formation et du maintien de la validité de ses compétences techniques.
- b) Le chef technique et le coach J&S planifient la relève au sein des moniteurs. Ils établissent annuellement un programme de formation (développement et recyclage) qui est soumis pour approbation au Comité.

Chaque demande de formation doit être préalablement validée par le comité.

La finance d'inscription est remboursée à 100% sur présentation de la preuve de réussite du cours et l'assurance du maintien de son activité auprès du club. Un remboursement peut-être demandé en cas de non-respect (remboursement au prorata en cas de cessation d'activité auprès du club).

- Si départ après moins d'un an d'activité au sein du club, remboursement par le moniteur à hauteur de 80% des frais de formation investis par le club.
- Si départ après un an d'activité au sein du club, remboursement par le moniteur à hauteur de 66% des frais de formation investis par le club.
- Si départ après 2 ans d'activité au sein du club, remboursement par le moniteur à hauteur de 33% des frais de formation investis par le club.
- Après 3 ans d'activité au sein du club, le moniteur n'est plus tenu de rembourser une partie des frais de formation investis par le club.

VIII Remboursement de frais lors de formations

Frais de déplacement

Les déplacements se feront prioritairement en train, en deuxième classe. Le coût effectif des trajets en train/tram/bus est remboursé sur la présentation des tickets et/ou quittances.

Les frais d'utilisation d'un véhicule motorisé privé / d'un taxi sont indemnisés uniquement si ce moyen de transport permet un gain de temps et/ou une économie substantielle ou qu'il n'existe aucune possibilité acceptable d'emprunter les transports publics.

L'indemnité kilométrique se monte à CHF 0.70



Frais de repas

Pour des repas pris à l'extérieur, seront remboursés, sur présentation des quittances, les montants effectifs dans la limite des montants suivants:

Déjeuner	CHF	8.00
Dîner	CHF	25.00
Souper	CHF	30.00

Frais d'hébergement

Pour l'hébergement, cette demande doit être préalablement validée par un membre du comité. On choisira un hôtel de catégorie moyenne. Les frais d'hôtel effectifs seront remboursés sur présentation de l'original de la facture, déduction faite des éventuelles dépenses personnelles (par exemple, appels téléphoniques personnels).

Le montant maximum du remboursement est de CHF 150.00

Décompte des frais

Le décompte des frais est à remettre au caissier dans un délai de 30 jours en y joignant les quittances originales.

IX Liste des membres & feuille d'inscription

- Le comité définit un modèle de fiche d'inscription pour les nouveaux nageurs. Ce document contient les informations personnelles nécessaires à la gestion administrative (nom, prénom, adresse, date de naissance, coordonnées des parents, adresse courriel, n° de téléphone) au paiement de la cotisation et à d'éventuels problèmes de santé.
- La fiche d'inscription doit être complétée avant les séances (2) d'essais.
- Les moniteurs et moniteurs J+S s'assurent que les nageurs de leur groupe soient inscrits sur la liste de présence. Dans la négative, ils en informent le responsable école de natation/chef technique.

X Vente de matériel

Lorsque l'association fait l'intermédiaire entre ses membres et des fournisseurs pour la revente de matériel, elle répercute le prix de revient aux membres. Ce prix peut être augmenté d'une marge pour couvrir les frais. Le Comité se réserve le droit d'accorder sa participation à l'achat de matériel.

Lu et approuvé le 31 mars 2025, entrée en vigueur au 01.04.2025

Thais Brana


Lucien Schaad


Joanne Bonvin


Aude Badan


Cécile Rauchaud
